



MAIRIE DE BROUILLA
66620

Aux habitants de Brouilla

OBJET : extinction de l'éclairage public

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment, la commune va procéder aux environs du 15 mars prochain, à l'extinction totale de l'éclairage public de 23h à 5h30.

Il s'agit là de faire face à deux phénomènes, celui de l'augmentation du coût de l'énergie qui représente pour la commune une hausse de 75 % et celui de la nécessité de réduire notre consommation, comme vous le faite également chez vous, nous en sommes convaincus.

Certain que vous comprendrez le bien fondé de ma démarche, je vous prie de croire Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Républicainement Votre

Le Maire

Pierre Taurinya

